

# AVEC AGGLOPOLYS OPTIMISEZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE MAISON

NE PLUS SOUFFRIR DU FROID L'HIVER ET DE LA CHALEUR L'ÉTÉ, RENDRE VOTRE LOGEMENT MOINS ÉNERGIVORE POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE ET LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, DONNER DE LA VALEUR À VOTRE BIEN.



LES



## DE RÉNOV'ÉNERGIE

**Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit :**

- **Des conseils techniques** pour réaliser vos travaux.
- **Un appui administratif** pour vous aider dans vos démarches.
- **Des aides financières** pour alléger votre facture.



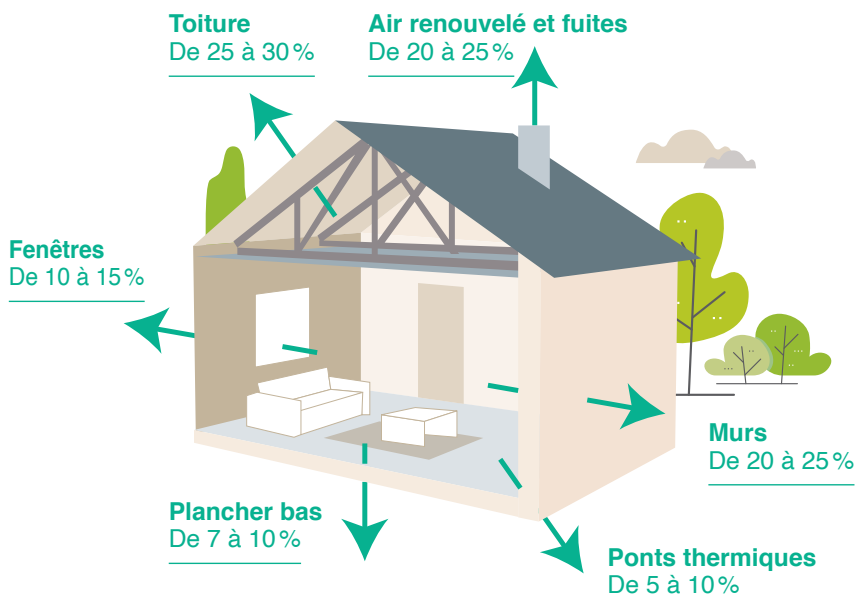
## QUELS TRAVAUX ?

- Isolation de l'enveloppe : combles, rampants, murs, plancher bas.
- Mise en place d'une ventilation performante (double flux, simple flux hygro B...).
- Pose de fenêtres et de menuiseries isolantes.
- Changement d'équipements d'eau chaude sanitaire et de chauffage : chaudière, thermostat, robinet thermostatique...



## DÉPERDITION DE CHALEUR

### DANS UNE MAISON



## Témoignage

*Je pensais changer mes fenêtres pour baisser mes factures de gaz qui pèsent de plus en plus sur mon budget... Le conseiller Rénov'Habitat m'a prouvé qu'agir seulement sur les menuiseries n'était pas suffisant. Je vais donc aussi isoler mes combles pour atteindre une meilleure performance énergétique. J'ai même obtenu un financement global de près de 70 % du coût des travaux !*

**Élodie, Chitenay**

## QUELLES AIDES

### FINANCIÈRES ?

Les aides sont nombreuses et évolutives (aides directes, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite...) : le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet.

En complément, Agglopolys subventionne 10 % du coût des travaux éligibles (plafond de 2 000 € ou de 5 000 € pour des rénovations très performantes, de type label BBC rénovation).

### Exemple

Une famille de 5 personnes au revenu fiscal de référence de 31 630 € projette des travaux d'isolation des rampants de toiture, de remplacement des fenêtres de toit et d'une porte de service, et d'installation d'une VMC hygroréglable dans leur maison de 97 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 16 567 € TTC.

### PLAN DE FINANCEMENT

Subvention ANAH	10 480 €
Subvention Agglopolys	1 497 €
Total des aides	11 977 €
Reste à charge pour la famille	4 590 € <i>(soit 28 % du montant total des travaux)</i>

	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
Dépense énergétique	3 776 €/an	1 873 €/an
Gain énergétique	1 903 €/an, soit une <b>baisse de facture de 50 %</b>	

## QUELLES

### CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire occupant** ou **baileur d'une maison individuelle située sur le territoire d'Agglopolys** (si vous êtes propriétaire d'un appartement en copropriété, cf. le dispositif Rénov'Copro).
- ✓ Vos ressources sont modestes : les travaux doivent permettre un gain énergétique minimum de 25 %.
- ✓ Vos ressources sont plus élevées : un bouquet de travaux doit permettre un gain énergétique minimum de 35 %.
- ✓ Vous devez effectuer des **travaux de rénovation** et non de construction ou d'extension, et ce, par des **professionnels du bâtiment RGE** (Reconnus garants de l'environnement), pour un **montant minimum de 1 500 €**.





QUELLE

MARCHE À SUIVRE ?

**1 Contact avec le conseiller Rénov'Habitat d'Agglopolys**

**2 Vérification de votre éligibilité**

Analyse de votre projet, de vos besoins, de votre capacité financière

**3 Visite éventuelle de votre logement**

Établissement d'un diagnostic de l'état initial et scénarios de travaux

**4 Sollicitation des artisans et collecte des devis (par le propriétaire)**

Constitution du plan de financement

**5 Validation des aides par Agglopolys et les autres financeurs**

**6 Signature des devis et démarrage des travaux**

**7 Fin des travaux**

Versement des aides sur présentation des factures acquittées

*Les conditions d'éligibilité, les taux et montants des aides sont ceux en vigueur en septembre 2020 et sont susceptibles d'évoluer.*

**Conseiller Rénov'Habitat**

**02 54 56 49 99**  
**renov-habitat@agglopolys.fr**

Rénov'Énergie est l'un des dispositifs de Rénov'Habitat, initié et porté par Agglopolys pour une durée de 5 ans.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional.